

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de ROYAN

Réunion du Vendredi 9 Septembre
1960

OBJET :

Subvention au
Syndicat d'Initiative

Le neuf Septembre mil neuf cent soixante , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire , au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Septembre 1960.

60.085
Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Lenussé, Guillaud, Biscaye, Mouchot, Lamouche, Fontanille, Massé, Etcheber, Reix, Berland, Narteau, Gachet, Guy Monant, Bouchet, Bétous.

Représentés : MM. Pouget par M. Lenussé
Bujard par M. Bouchet

Los Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre en date du 16 Juin, Monsieur le Président du Syndicat d'initiative a sollicité du Conseil Municipal une augmentation de la subvention qui lui était allouée pour l'année 1960.

Cette demande était appuyée par un bilan financier établi à la date du 15 Juin 1960, lequel faisait ressortir un déficit de l'ordre de 8.500 NF.

L'augmentation des dépenses a été causée par l'accroissement de la publicité et en particulier par le tirage en couleurs d'un dépliant et l'édition de guides.

D'autre part, des dépliants ont été remis en grand nombre à l'occasion des Congrès et pour le salon nautique de plaisance, il a été demandé 10.000 dépliants de 0,235 soit 2.350 NF.

A l'occasion de la visite des journalistes internationaux, le Syndicat d'Initiative a fourni des photos de Royan pour une somme de 1.000NF.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

Considérant les importantes dépenses publicitaires prises en charge par le Syndicat d'Initiative dans le courant de l'année 1960

décide

de verser à titre exceptionnel un complément de subvention de 8.500 NF au Syndicat d'Initiative et dit que la dépense sera mandatée sur le chapitre Dépenses Imprévues du Budget 1960

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le

26 SEPT 1960

Le Sous-Préfet

I. Voche



Pour extrait conforme
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué

[Signature]